

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°25-136

**Projet partenarial d'aménagement de préfiguration
Découverte du Gier**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°23-093 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend connaissance des objectifs du projet partenarial d'aménagement de préfiguration « découverte du Gier » qui vise à la faisabilité d'un grand projet urbain sur la commune de Rive-de-Gier dans le cadre de l'élaboration d'un PPA
- ✓ Prend acte des engagements d'EPORA prévus au projet partenarial d'aménagement de préfiguration à savoir :
 - Participer aux instances du PPA de préfiguration
 - Mobiliser les leviers financiers et techniques qui viendraient à se présenter, en fonction des besoins et des opportunités
 - Apporter son concours technique sur tout sujet qui s'avèrera utile
- ✓ Confirme l'intérêt de l'engagement de l'EPORA à participer aux comités de pilotage et techniques, à apporter son ingénierie aux réflexions et à mobiliser et poursuivre ses dispositifs de conventionnement en accompagnement du projet partenarial d'aménagement.

- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :
 - Finaliser et signer le projet partenarial de préfiguration ;
 - Mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre ;
 - Participer aux travaux visant à préparer le futur PPA, qui devra être présenté au CA pour approbation
- ✓ Délègue à la Directrice Générale l'approbation et la signature de tout avenant à ce projet partenarial de préfiguration dans la mesure où ceux-ci ne portent pas d'engagements financiers de l'EPORA autres que ceux qui figurent dans la convention délibérée.
- ✓ Demande à la Directrice Générale de rendre compte des avenants signés et de l'avancement du PPA au CA qui suit leur signature.

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

4/12/2025

Signé par :
Claire HEBERT
52A196BF64C6496...

Claire HÉBERT